



ISSN: 2790-0584 (online)
ISSN: 2790-0576 (print)
URL: revues.acaref.net

REVUE DELLA /AFRIQUE

TOME 3 - SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE, GÉOGRAPHIE

N° SPECIAL, DEC. 2022

ISSN: 2790-0584 (online)

ISSN: 2790-0576 (print)

URL: revues.acaref.net



Sous la direction de Koffi Ganyo AGBEFLE

REVUE DELLA/AFRIQUE

**TOME 3 - SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE,
GÉOGRAPHIE / SCIENCES SOCIALES**

REVUE DELLA/AFRIQUE
N° Spécial – Décembre 2022

ISSN 2790- 0584 (Online)
ISSN 2790- 0576 (Print)

Sous la direction de
Koffi Ganyo AGBEFLE

Equipe de relecture AGBEFLE Koffi G, koffiganyoa@yahoo.fr
TREMBLAY Christian, OEP Paris France, RICHEVAUX Marc, Institut
CEDIMES, France, TCHAGNAOU Akimou, Université de Zinder,
Niger

Tome 3 : Sociologie, Anthropologie,
Géographie/ Sciences sociales.

Comité scientifique

- AFELI Kossi Antoine, Lomé, Togo
- AGRESTI Giovanni, Naples « Federico II », Italie
- BADASU Cosmas. K., Legon, Ghana,
- BOUSTANY Daisy, Montréal, Canada
- DAO Yao, Lyon 2, France
- DEVRIESERE Viviane, Isfec Aquitaine, France
- DUMONT Pierre, Montpellier 3, France
- HANANIA Lilian, Paris, France
- KIANGBENI Kévin, Brazaville, Congo
- KOUDJO Bienvenu, Abomey Calavi, BENIN
- LEMAIRE Eva, Université d'Alberta, Canada
- LEZOU KOFFI Aimée Danielle, UFHB, Cocody, Côte d'Ivoire
- MAURER Bruno, Montpellier 3, France
- NAPON Abou, Ouagadougou, Burkina Faso
- NUTAKOR Mawushi, Ghana, Legon
- RAONISON N'jaka, Antanararivo, Madagascar
- SANDS Sarah, Strasbourg, France
- TCHEHOUALI Destiny, Montréal, Canada
- TCHAGNAOU Akimou, Université de Zinder, Niger
- YEBOUA Kouadio D., Legon, Ghana
- YENNAH Robert, Ghana, Legon

REVUE DELLA/AFRIQUE

N° Spécial - Décembre 2022

ISSN 2790- 0584 (Online)
ISSN 2790- 0576 (Print)

Mise en forme : Adzo Dzinedzomi KPATI, ACAREF/Bureau Afrique, Lomé

Maquette de couverture : Koffi AMEWOU, ACAREF/Bureau Afrique,
Lomé

Présentation de la Revue DELLA

1- Nature, champs disciplinaires et périodicité de la Revue La revue DELLA se veut une revue scientifique pluridisciplinaire, mieux transdisciplinaire dont les principaux domaines d'intervention sont les lettres, langues, sciences humaines et sociales. En d'autres termes, cette revue est ouverte à la communauté des enseignants et/ou chercheurs en éducation, en linguistique et en didactique des langues qui sont en relation avec un large spectre de sensibilités scientifiques : histoire, sociologie, psychologie, littérature, pédagogie, philosophie, traduction, etc. donnant lieu à deux tomes par numéro depuis 2019.

DELLA est une revue semestrielle. Elle paraît deux fois l'an (en février et en Août). En cas de nécessité, elle peut se consacrer à la publication des numéros spéciaux. La revue peut aussi faire un appel à thématique définie.

2- Langue de publication

Revue Francophone par excellence, DELLA accepte et publie uniquement des textes écrits en français. Chaque article comporte cependant un résumé en anglais ou dans une langue nationale du pays de l'institution d'attache de l'auteur (voir les consignes aux auteurs). Dans des cas extrêmes, la Direction de la revue peut autoriser une publication dans une autre langue autre que le français. L'auteur devra donc faire préalablement la demande auprès des responsables de la revue.

Les consignes de la Revue DELLA aux auteurs

Titre- L'auteur formule un titre clair et concis (entre 12 et 15 mots). Le titre centré, est écrit en gras, taille 14.

Mention de l'auteur- Elle sera faite après le titre de l'article et 2 interlignes, alignée à gauche. Elle comporte : Prénom, NOM (en gras, sur la première ligne), Nom de l'institution (en italique, sur la deuxième

ligne), e-mail de l'auteur ou du premier auteur (sur la troisième ligne).
L'ensemble en taille
10.

Résumé - L'auteur propose un résumé en français et en anglais ou en la langue officielle du pays de l'institution d'attache de l'auteur. Ce résumé n'excède pas 250 mots. Il limite son propos à une brève description du problème étudié et des principaux objectifs à atteindre. Il présente à grands traits sa méthodologie. Il fait un sommaire des résultats et énonce ses conclusions principales.

Mots-clés - Ils accompagnent le résumé. Se limiter à 3 mots minimum et 5 mots maxi. Les mots-clés sont indiqués en français et en anglais.

NB : Le résumé est rédigé en italique, taille 10. Les mots-clés sont écrits en minuscules et séparés par une virgule. L'ensemble (titre + auteur+ résumé (français et anglais) + mots-clés) doit tenir sur une page.

Introduction

- La problématique : l'auteur expose clairement la question abordée tout au long de l'article et justifie son intérêt. Il formule des hypothèses qui sont des réponses provisoires à la question.
- La méthodologie et les principaux résultats : l'auteur précise la raison du choix d'une méthode particulière et les outils utilisés de collecte des données, si nécessaire. Il cite ses principaux résultats. Il annonce son plan.

Développements

- Le contexte : l'auteur situe la question posée dans son environnement théorique en donnant des références théoriques et en évoquant les apports d'autres chercheurs.

- La méthode : l'auteur explique en détails comment il a mené son étude et quel est l'intérêt d'utiliser ses outils de collecte de données par rapport aux hypothèses formulées.
- Les résultats (si le papier n'est pas uniquement conceptuel) : l'auteur présente un résumé des données collectées et les résultats statistiques qu'elles ont permis d'obtenir. Il commente les tableaux et graphiques.
- La discussion : l'auteur évalue les résultats qu'il obtient. Il montre en quoi ses résultats répondent à la question initiale et sont en accord avec les hypothèses initiales. Il compare ses résultats avec les données obtenues par d'autres chercheurs. Il mentionne certaines des faiblesses de l'étude et ce qu'il faudrait améliorer en vue d'études futures.

Conclusion - L'auteur résume en quelques paragraphes l'ensemble de son travail. Il souligne les résultats qui donnent lieu à de nouvelles interrogations et tente de suggérer des pistes de recherche susceptibles d'y apporter réponses.

Bibliographie - Il reprend tous les livres et articles qui ont été cités dans le corps de son texte.

Conseils techniques

Mise en page - Marges : haut 2 cm, bas 2 cm, gauche 2,5 cm, droite 2 cm.

Style et volume – Garamond, taille 14 pour le titre de l'article et pour le reste du texte Garamond taille 12 (sauf pour le résumé, les mots-clés et la bibliographie qui ont la taille 10), interligne 1,5 ; sans espace avant ou après. Le texte ne doit pas dépasser 15 pages (minimum de 10 pages & maximum de 15pages). Le titre de l'article, l'introduction, les sous-titres principaux, la conclusion et la bibliographie sont précédés par deux interlignes et les autres titres/paragraphes par une seule interligne.

Titres et articulations du texte - Le titre de l'article est en gras, aligné au centre. Les autres titres sont justifiés ; leur numérotation doit être

Claire et ne pas dépasser 3 niveaux (exemple : 1. – 1.1. – 1.1.1.). Il ne faut pas utiliser des majuscules pour les titres, sous-titres, introduction, conclusion, bibliographie.

Notes et citations - Les citations sont reprises entre guillemets, en caractère normal. Les mots étrangers sont mis en italique. Le nom de l'auteur et les pages de l'ouvrage d'où cette citation a été extraite, doivent être précisés à la suite de la citation. Exemple : (Afeli, 2003 :10) NB : Les notes de bas de page sont à éviter autant que possible.

Tableaux, schémas, figures - Ils sont numérotés et comportent un titre en italique, au-dessus du tableau/schéma. Ils sont alignés au centre. La source est placée en dessous du tableau/schéma/figure, alignée au centre, taille 10.

Présentation des références bibliographiques :

Dans le texte : les références des citations apparaissent entre parenthèses avec le nom de l'auteur et l'année de parution ainsi que les pages. Exemple : (Maurer, 2010 : 15). Dans le cas d'un nombre d'auteurs supérieur à 2, la mention et al. en *italique* est notée après le nom du premier auteur. En cas de deux références avec le même auteur et la même année de parution, leur différenciation se fera par une lettre qui figure aussi dans la bibliographie (a, b, c, ...).

A la fin du texte : Pour les périodiques, le nom de l'auteur et son prénom sont suivis de l'année de la publication entre parenthèses, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en *italique*, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages. Lorsque le périodique est en anglais, les mêmes normes sont à utiliser avec toutefois les mots qui commencent par une majuscule.

Pour les ouvrages, on note le nom et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication entre parenthèses, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication et du nom de la société d'édition.

Pour les extraits d'ouvrages, le nom de l'auteur et le prénom sont à indiquer avant l'année de publication entre parenthèses, le titre du chapitre entre guillemets, le titre du livre en italique, le lieu de publication, le numéro du volume, le prénom et le nom des responsables de l'édition, le nom de la société d'édition, et les numéros des pages concernées.

Pour les papiers non publiés, les thèses etc., on retrouve le nom de l'auteur et le prénom, suivis de l'année de soutenance ou de présentation, le titre et les mots « rapport », « thèse » ou « papier de recherche », qui ne doivent pas être mis en italique. On ajoute le nom de l'Université ou de l'Ecole, et le lieu de soutenance ou de présentation.

Pour les actes de colloques, les références sont traitées comme les extraits d'ouvrages avec notamment l'intitulé du colloque mis en italique. Si les actes de colloques sont sur CD ROM, indiquer : les actes sur CD ROM à la place du numéro des pages.

Pour les papiers disponibles sur l'Internet, le nom de l'auteur, le prénom, l'année de la publication entre parenthèses, le titre du papier entre guillemets, l'adresse Internet à laquelle il est disponible et la date du dernier accès.

SOMMAIRE

1. PRÉVENTION DES CONFLITS ARMÉS ET EXTRÉMISME VIOLENT EN AFRIQUE : DÉFIS DES JEUNESSES OU DES GOUVERNANTS_ DAHE Youldé Stéphane (<i>Côte d'Ivoire</i>)	11
2. ROYAUTE TRADITIONNELLE <i>SEEREER</i> ET DEMOCRATIE : L'EXEMPLE DE <i>MBEGAAN NDUUR</i> _ Francis Birame Daba SARR (<i>Sénégal</i>)	22
3. GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT (OUEST-CAMEROUN) _ Iliassou Ndam et Al (<i>Cameroun</i>)	34
4. COOPERATION DECENTRALISEE ET DEVELOPPEMENT LOCAL EN AFRIQUE : CAS DES COMMUNES DU MAROC ET DU CAMEROUN_ Isaac ESSAMÉ (<i>Cameroun</i>)	50
5. CONTRAINTES SOCIO-ECONMIQUES D'ACCES A L'EAU POTABLE ET STRATEGIES ENDOGENES DES POPULATIONS DE PALA AU TCHAD_ Issa Justin LAOUGUE et Al (<i>Tchad</i>).....	62
6. <i>DEFIS DE LA BONNE GOUVERNANCE AU SAHEL</i>_ Issa Seidi Aboubacar (<i>Niger</i>).....	85
7. PERCEPTIONS DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE DANS LE BASSIN VERSANT DE L'AGNEBY (COTE D'IVOIRE) _ Josélito Carlos YAO et Al (<i>Côte d'Ivoire</i>)	101
8. LES DOCUMENTS HISTORIQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST A TRAVERS LES SOURCES ARABES_ KONATE Moussa & Ouattara Diakaridja (<i>Côte d'Ivoire</i>)	117
9. CRISE ECONOMIQUE DE 1986, PRODUCTION AGRO-INDUSTRIELLE ET IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU CAMEROUN_ Ladifatou NAGHET NKOUENGAM (<i>Cameroun</i>)	129
10. HISTOIRE DE LA LOCALITE D'ISSIA DANS LE CENTRE- OUEST DE LA COTE D'IVOIRE (XVII^e SIECLE – 1905) _ Mamadou BAMBA & Yaya GAMSONRE (<i>Côte d'Ivoire</i>)	145
11. PENSER LA LIBERTE DEMOCRATIQUE ET L'EXIGENCE DE LA SECURITE DES CITOYENS EN AFRIQUE NOIRE H24 _ MARICO Adama (<i>Mali</i>)	160

12. ANTHROPOCENE ET MIGRANTS ENVIRONNEMENTAUX : UNE REFLEXION ETHIQUE _ Sionfoungon Kassoum COULIBALY (Côte d'Ivoire)	172
13. LA SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES FRUITS ET LEGUMES (SODEFEL) EN COTE D'IVOIRE : UNE SOCIETE D'ÉTAT MECONNUE (1968-1991) _ YEO Mamadou (Côte d'Ivoire)	186
14. LE LITTORAL DE PONGARA (GABON), UNE AIRE PROTEGEE MENACEE PAR L'EROSION COTIERE : CINEMATIQUE DU TRAIT COTE DE LA PERIODE 1990-2021_ (1) Zéphirin MENIE OVONO et Al (Gabon).....	206
15. CARTOGRAPHIE DE LA DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE SUD-EST DE LA COTE D'IVOIRE : CAS DE LA REGION DU SUD-COMOE_ ANGOUA Angoua Joseph & DIBI-ANOH Pauline Agoh (Côte d'Ivoire)	224

LA SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FRUITS ET LÉGUMES (SODEFEL) EN CÔTE D'IVOIRE : UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT MECONNUE (1968-1991)

YEO Mamadou

Enseignant-Chercheur, Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)

mamadou.yeo@usp.edu.ci

Résumé

En contrepoint des études historiques produites sur plusieurs sociétés d'État ayant participé au développement agricole de la Côte d'Ivoire, la Société pour le Développement des Fruits et Légumes (SODEFEL) semble peu connue. Pourtant, le rôle et la place de cette structure dans l'essor de la production des fruits et légumes sur le territoire ivoirien restent notables. La présente réflexion s'interroge sur les grands pans de l'histoire de cet organisme de promotion agricole créé en 1968. Pour y arriver, la méthodologie élaborée allie la démarche classique de l'historien, c'est-à-dire la recherche documentaire, et l'approche sociologique par l'enquête de terrain. Les données collectées ont été analysées à l'aune des méthodes de l'analyse catégorielle du contenu, de la triangulation des données et de la critique historique. Cette démarche a permis de faire des recoupements afin de produire une réflexion heuristique sur la SODEFEL. Il en résulte qu'après sa création, la SODEFEL a entamé une phase expérimentale. Fort des leçons retenues lors de cette expérience, cette société d'État a élaboré et réalisé un plan national de développement des fruits et légumes à partir de 1975. En 1980, du fait de la crise économique qui secoue le pays, elle est transformée en établissement public national avant d'être dissoute en 1991. Au total, le bilan de la SODEFEL reste contrasté eu égard aux multiples dysfonctionnements constatés.

Mots-clés : sodefel, société d'état, fruits, légumes, côte d'ivoire.

Abstract

In contrast to the historical studies produced on several state-owned companies that participated in the agricultural development of Côte d'Ivoire, the Society for the Development of Fruit and Vegetables (SODEFEL) seems to be little known. However, the role and the place of this structure in the development of the production of fruits and vegetables on the Ivorian territory remain notable. The present study examines the major aspects of the history of this agricultural promotion organization created in 1968. To achieve this, the methodology developed combines the classic approach of the historian, i.e. documentary research, and the sociological approach through fieldwork. The data collected was analyzed using the methods of categorical content analysis, data triangulation and historical criticism. This approach allowed for cross-checking in order to produce a heuristic reflection on SODEFEL. As a result, after its creation, SODEFEL entered an experimental phase. Based on the lessons learned from this experience, this state-owned company developed and implemented a national fruit and vegetable development plan starting in 1975. In 1980, due to the economic crisis that shook the country, it was transformed into a national public establishment before being dissolved in 1991. All in all, SODEFEL's record remains mixed with regard to the multiple dysfunctions noted.

Keywords: sodefel, state company, fruit, vegetables, ivory coast.

Introduction

L'économie et le développement de la colonie de Côte d'Ivoire ont eu pour moteur principal, depuis 1920, les cultures d'exportation que sont le café et le cacao. L'accession du pays à l'indépendance en 1960 ne modifie guère la situation (Zoungana, 1984). Les autorités ivoiriennes optent pour la pérennisation du système économique colonial. Ainsi l'accent est-il mis sur la promotion de ces deux cultures de rente. Pour se prémunir contre d'éventuelles catastrophes naturelles, les fluctuations du marché international et surtout, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, le gouvernement ivoirien initie, dès 1963, une politique de diversification des ressources agricoles (Sawadogo, 1977). Elle concerne les cultures telles que le palmier à huile, le cocotier, la canne à sucre, le tabac, le riz, l'anacarde, l'hévéa, les fruits et légumes, etc. Pour développer ces dites cultures, plusieurs sociétés d'État sont créées¹.

Dans le secteur des fruits et légumes, la Société pour le Développement des Fruits et Légumes (SODEFEL) est créée en 1968². La mission assignée à cette société d'État a trait au développement de la production des fruits (l'ananas et la banane) ainsi que des légumes tels que la tomate, l'arachide, l'oignon, l'aubergine, la pomme de terre, etc. Pour ce faire, cette structure adopte, dès sa création, plusieurs stratégies visant la promotion des fruits et légumes pour une autosuffisance alimentaire dans ce secteur. Elle procède à la création de plusieurs périmètres de production. En 1980, en raison de la crise économique qui secoue le pays, elle est transformée en Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Nonobstant cette apparente rétrogradation, elle continue à produire, mais mieux, elle se voit confier une nouvelle mission, celle de la commercialisation des fruits et légumes. Elle est dissoute en 1991 et remplacée par la Compagnie Ivoirienne de Développement des cultures Vivrières (CIDV).

Contrairement aux travaux réalisés sur l'histoire et le rôle de plusieurs

¹ En 1959, les autorités politiques ivoiriennes font le choix du libéralisme économique comme politique économique. Mais, l'étude de l'histoire économique de ce pays révèle que cette option de politique économique ne fut pas bien appliquée tant dans ses principes que dans ses fondements. C'est pourquoi l'on a parlé plutôt de « capitalisme d'État ivoirien » entre 1960 et 1980. Au cours de cette période, plusieurs sociétés d'État ont été créées pour remédier à l'absence d'une épargne privée nationale et d'une classe d'entrepreneurs locaux. Dans le domaine agricole, on peut citer entre autres : la Société d'Assistance et de Modernisation de l'Agriculture de Côte d'Ivoire (SATMACI) créée en 1962, la Société pour le Développement de la Motorisation de l'Agriculture (MOTORAGRI) créée en 1965, chargée du développement des travaux agricoles, la Société pour le Développement de la Riziculture (SODERIZ) créée en 1970 et chargée de concevoir une politique rizicole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire en riz dans le pays etc. Cf. Houphouët Jean Félix Komenan (2016).

² Décret n°68-148 du 13 mars 1968, portant création de la SODEFEL, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire de 1968*, pp.509-510.

sociétés d'État³ dans le développement économique de la Côte d'Ivoire, la SODEFEL semble méconnue. Les études évoquant cette structure l'abordent de façon parcellaire. Pour preuve, les travaux de Kane Jérôme Yatié (1980), Catherine Aubertin (1982), Maria Pia Palleschi (1984), Doris Niklauss (1984), Dominique Harre (1986), Jean-Louis Chaléard (1996), Mamadou Yéo (2017) et Ben Soualiouo Méité et al. (2019) n'ont analysé que des aspects notables de la production maraîchère de la SODEFEL. Quant aux études d'Adom Assandé (1981) et Jean-Philippe Colin (1990), elles ont, par contre, mis en exergue l'intervention de cette structure dans le développement fruitier du pays. Eu égard à ce qui précède, il n'existe jusque-là, à notre sens, pas d'étude sur la naissance, l'évolution et le bilan de l'action de la SODEFEL.

La présente étude ambitionne de remédier à ce vide historique. Elle se focalise sur l'histoire de cette société d'État. Elle se propose d'analyser les étapes majeures de l'action de la SODEFEL pour pallier à sa méconnaissance de la communauté scientifique. Elle suscite de nombreuses interrogations à savoir : quelles sont les stratégies développées par la SODEFEL pour vulgariser la culture des fruits et légumes sur le territoire ivoirien ? Comment a-t-elle évolué de sa création en 1968 jusqu'à sa dissolution en 1991 ? Quel est le bilan de son action ? La méthodologie qui sous-tend la présente étude allie approche historique par la recherche documentaire et approche sociologique par l'enquête de terrain. Le corpus mis à rude contribution est constitué de sources imprimées (rapports d'activités) et de données bibliographiques. Lesquelles proviennent du siège du BNETD⁴, du CERAP⁵, des ministères de l'Agriculture et du Plan ; et du quotidien du *Fraternité Matin*. Quant à l'enquête de terrain, elle a été menée successivement en 2017, 2019, 2022 et ce, en deux étapes : l'une à Abidjan et l'autre dans les régions du Poro (Sinématiali), du Tchologo (Ferkessedougou), du Bélier (Yamoussoukro), Agnéby-Tiassa (Agboville) et du Bafing (Touba). À chacune de ces étapes, des anciens responsables et des paysans de la SODEFEL ainsi que des populations locales ont été interviewés selon la technique de l'entretien semi-dirigé (Olivier de Sardan, 2008). Les données collectées ont été analysées à l'aune des méthodes de l'analyse

³ Les travaux scientifiques sur les sociétés d'État sont légion. À titre d'illustration, nous citons les études de Lassina Songfalo Yéo (2012) sur la SODERIZ, de Jacob Kouamé Atta Brindoumi (2009) sur la Société pour le Développement du Palmier à Huile (SODEPALM).

⁴ Bureau National d'Études Techniques et de Développement.

⁵ Centre d'Action et de Recherche pour la Paix.

catégorielle du contenu, de la triangulation des données et de la critique historique.

L'étude se structure autour de trois axes. Le premier axe étudie la phase expérimentale de la SODEFEL de 1968 à 1974. Le deuxième met le focus sur son rôle dans le développement de la production de fruits et légumes entre 1975 et 1980. Quant au troisième, il analyse son rôle productif et commercial depuis l'érection de cette structure en EPIC et ce jusqu'à sa dissolution en 1991.

1. Les débuts timides de la SODEFEL : la phase expérimentale (1968-1974)

À la création de la SODEFEL en 1968, les responsables de la structure ne disposent que des données vagues et lacunaires sur l'état des lieux des fruits et légumes en Côte d'Ivoire. Avant d'entreprendre la création de grands périmètres de cultures, ils décident d'engager une phase pilote. Cette étape consiste à créer de petits périmètres maraîchers en zone de savane et à accompagner les maraîchers « indépendants » en zone forestière.

1.1. La création de petits périmètres maraîchers en zone de savane

Les petits périmètres maraîchers créés par la SODEFEL en zone savanicole se situent dans le Nord ivoirien, plus précisément dans les zones de Ferkessédougou et de Touba.

Située sur la rive gauche du Bandama, au Nord de la zone de Korhogo, la sous-préfecture de Ferkessédougou constitue la plus ancienne des zones maraîchères de la SODEFEL. La volonté de réduire les disparités agricoles et de développement entre les régions nord et sud du pays (Zoungrana, 1984 : 105) et les habitudes horticoles des Sénoufo (Coulibaly, 1978 : 155) semblent être les mobiles congruents ayant motivé l'intervention de la SODEFEL dans cette zone. Dès 1970, la SODEFEL y mobilise une surface agricole de 50 ha défrichés et équipés pour l'irrigation. Ensuite, elle recrute et installe sur des parcelles immatriculées 50 jeunes originaires des hameaux environnants (Sodefel, 1973a : 3). Les légumes cultivés sur les parcelles sont la tomate, la salade, le piment, le haricot, l'aubergine et l'arachide. Très peu de statistiques existent sur l'ampleur réelle des productions, des rendements et des revenus des paysans. Toutefois, selon Doris Niklauss (1984), les

productions de légumes étaient abondantes d'autant plus qu'elles desservait les villes de Ferkessédougou et Korhogo et étaient même transportées vers Abidjan.

À l'instar de la zone de Ferkessédougou, la SODEFEL lance, à partir de 1971, une opération de développement de la culture de la pomme de terre dans la zone de Touba, dans le nord-ouest ivoirien (Yatié, 1980 : 54). L'objectif visé est double. D'une part, il s'agit de répondre aux besoins nationaux qui augmentent rapidement nécessitant, de fait, des importations élevées de ces légumes. À preuve, les importations de pommes de terre sont estimées à 4 600 tonnes en 1970 et 5 600 tonnes en 1971 (Sodefel, 1973b). D'autre part, il est question de réduire le retard de développement d'une région restée à l'écart de la croissance économique nationale. Le projet démarre avec plus de 222 paysans encadrés et repartis dans huit villages et cultivant une superficie de 68 ha (Chaléard, 1996 : 375). Dès 1972, il marque le pas avec 240 paysans, répartis dans 11 villages, cultivant 52 ha, avant d'être abandonné en 1973 (Sodefel, 1973b). La cause principale de l'échec de l'opération est le manque de rentabilité de la culture de la pomme de terre en Côte d'Ivoire d'autant que les rendements sont médiocres⁶.

À la vérité, la pomme de terre est une culture délicate. Les variétés utilisées sont sensibles à l'attaque des maladies et aux aléas climatiques (Arnaud, 1987 : 497). Par ailleurs, la plante supporte mal les périodes de déficit pluviométrique prolongées pendant la phase de germination. Il en est de même de l'excès des pluies au moment des récoltes⁷. En plus, le coût élevé de l'encadrement, lié à la dispersion des paysans dans différents villages, a également contribué à l'arrêt de l'opération. Parallèlement à la création de petits maraîchers dans la zone de savane, la SODEFEL apporte son appui aux maraîchers « indépendants » en zone forestière.

1.2. L'appui aux maraîchers « indépendants » à Rubino et Azaguié

Les petits périmètres maraîchers créés par la SODEFEL dans les zones de Ferkessédougou et Touba étaient autonomes mais loin d'être

⁶ Ils se présentent comme suit : 6,6 tonnes/ha en 1971 et 6,8 tonnes/ha en 1972 (Fraternité-Matin 1982 : 57). Ils sont en déphasage avec les 15 tonnes/ha prévus. Aussi, les prix payés au producteur sont bas, soit 25 F CFA/kg, alors que les coûts de production sont élevés, soit plus de 138 000 F CFA/ha pour les semences, les engrais et les produits phytosanitaires (Arnaud, 1987, 496). Conséquence, le revenu net par hectare est donc faible : 27 00 F CFA/an en 1971 (Chaléard, 1996 : 375).

⁷ Entretien avec M. Coulibaly Metomga 04/02/2019 à la Direction régionale de l'Agriculture du Bafing (Touba).

indépendants. D'autant plus qu'elle (la SODEFEL) les encadre, leur distribue des intrants, des engrais et contrôle l'écoulement des produits sur le marché local et urbain (Sawadogo, 1977 : 165). En revanche, une catégorie de maraîchers s'est soustraite aux contraintes souvent imposées par cette société d'État, bénéficiant certes de l'encadrement mais libres de disposer de leurs récoltes comme elle l'entend. Il s'agit dans ce cas de figure des « jardiniers indépendants » installés à Rubino et à Azaguié, localités situées dans le sud forestier ivoirien.

Ces derniers utilisent des techniques plus intensives et pratiquent des cultures pures, soit sur des terrains spécialement préparés, soit dans les rizières, après la récolte du riz paddy. Tous utilisent des semences sélectionnées et achetées à la SODEFEL. Et presque tous emploient des engrais et des produits phytosanitaires. Ces « jardiniers indépendants », qui produisent des légumes, obtiennent des résultats appréciables. Pour preuve, les rendements de leurs périmètres de production passent de 2 en 1972 à 7,2 tonnes/ha en 1974 (Yatié, 1980 : 24). Cependant, ces maraîchers indépendants ont dû faire face à deux contraintes. La première, d'ordre naturel, concerne l'irrégularité du climat et les attaques des parasites ou des criquets qui font considérablement varier les rendements d'une année sur l'autre. La seconde, d'ordre commercial, portent sur les fluctuations des prix d'achats. En effet, il faut étaler au maximum les récoltes pour obtenir des prix parfois rémunérateurs qui compensent les ventes en période de cours déprimés. Pour que la production soit rentable, il faut vendre au moment où les prix sont élevés, c'est-à-dire en saison sèche.

En clair, il importe de retenir qu'après sa création, la SODEFEL a entrepris une phase expérimentale entre 1968 et 1974. Cette étape a permis la création de petits périmètres maraîchers en zone de savane et l'appui aux maraîchers « indépendants » en zone forestière. Il s'en est suivi le développement à l'échelle nationale des fruits et légumes à partir de 1975.

2. La SODEFEL, fer de lance de l'essor de la production des fruits et légumes en Côte d'Ivoire (1975-1980)

Sur la base des résultats expérimentaux de la phase pilote, la SODEFEL élabore et réalise un plan national de développement des fruits et légumes à partir de 1975. Au niveau des fruits, elle suscite le développement de l'ananas de conserve et de la banane douce dans l'Est-Comoé. S'agissant

des légumes, elle érige des zones de production dans le nord de la Côte d'Ivoire.

2.1. Le développement de la production des fruits dans l'Est-Comoé

La zone propice à la culture de l'ananas et de la banane en Côte d'Ivoire est l'Est-Comoé. L'Est-Comoé en tant qu'entité administrative, s'identifie à la région Bonoua-Adiaké Nord, qui correspond aux circonscriptions de Bonoua, Ono, Kacoukro, Adiaké et N'zikro (Goffa, 1977). Faut-il le préciser, l'une des missions de la SODEFEL est d'inverser le courant import-export et de produire des fruits et légumes pour l'exportation, en l'occurrence l'ananas de conserve et la banane poyo.

Concernant l'ananas, dès 1975, la SODEFEL crée un périmètre de production d'ananas de conserve autour de l'unité de transformation de la Société Alsacienne des ananas de Côte d'Ivoire (SALCI) située à Ono (Colin, 1990). Les planteurs sont disséminés dans un rayon d'environ 50 km autour de l'usine et regroupés en cinq secteurs qui sont par ordre d'importance : Ono, Bonoua, Kacoukro, Adiaké et N'Zikro. Les parcelles de culture occupent autour de 1800 ha (Ministère de l'Agriculture, 1975 : 3). À partir de 1977, la SODEFEL regroupe les planteurs sur les blocs de culture mécanisée. La production de l'ananas de conserve s'organise ainsi sur la base d'un dispositif mettant en rapport l'agro-industrie et les planteurs villageois avec des supports publics importants⁸. Aussi, l'encadrement fournis par la SODEFEL aux planteurs ne s'est pas fait sans revers. Le principe de globalisation des charges au sein des Groupements à Vocation Coopérative (G.V.C) a été remis en cause, les bons planteurs payant pour les mauvais.

Toujours dans l'Est-Comoé, la SODEFEL encadre également les planteurs de banane poyo, choisie pour sa grande résistance aux maladies et au transport. Les superficies des plantations varient de 1 ha à 400 ha (Assandé, 1981 : 174). Environ 1 100 à 1 200 agriculteurs produisent la banane poyo (Fraternité-Matin, 1982 : 42). La SODEFEL, pour sa part, inculquent aux planteurs les contraintes délicates liées à la culture de la banane poyo (Yéo, 2017 : 42). Celles-ci sont entre autres : exigences

⁸ Les supports publics sont entre autres : appui technique apporté par l'Institut Français de recherche Fruitières d'Outre-mer, devenu IRFA, Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes, subventions, prise en charge du dispositif d'encadrement (financement du service technique de la SALCI, puis intervention directe de la SODEFEL), crédit assuré par la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA), fixation des prix aux producteurs par le Ministère de l'Agriculture.

géographiques, bonne technicité des agriculteurs, observations des techniques culturales et organisation du conditionnement et la commercialisation. En somme, la SODEFEL participe activement à l'encadrement et au développement des plantations d'ananas frais ou de conserve et la banane poyo. Aussi ne manque-t-elle pas de créer des périmètres de production de légumes dans le nord ivoirien, plus précisément dans la zone de Ferkessédougou.

2.2. L'essor de la zone maraîchère de Ferkessédougou

En dépit des résultats mitigés de la phase expérimentale de la SODEFEL dans la zone de Ferkessédougou entre 1970 et 1972, un projet de création d'un grand périmètre maraîcher sur le même site, est élaboré à partir de 1975. Il s'agit d'une vaste zone maraîchère, un ensemble agricole mécanisé et irrigué de 300 ha (Yéo, 2017 : 54), associant les productions maraîchères de rapport et les productions vivrières d'autoconsommation. L'essentiel des légumes produits dans la zone devrait être : « destiné au marché abidjanais, et les vivriers autoconsommés. Le tri des uns et l'excédent des autres sont commercialisés localement » (Harre, 1986 : 83). Pour y parvenir, la SODEFEL recrute 150 agriculteurs. Les exploitants sélectionnés sont des jeunes ivoiriens transplantés de leur village sur l'exploitation et travaillent avec de la main d'œuvre familiale. Cependant, ils sont pour la plupart non scolarisés (Ministère du Plan 1977 : 247).

La zone de production est répartie sur cinq (5) unités de production de 60 ha chacune et organisées, autour d'une base logistique (Palleschi, 1984 : 86). La tomate, l'oignon et le riz sont les cultures phares auxquelles sont associées les cultures secondaires telles que le melon, l'aubergine, le gombo, le maïs et l'igname. Le calendrier de culture est le suivant : les cultures maraîchères sont cultivées en contre-saison sous irrigation de novembre à avril et les céréales en culture pluviale d'avril à octobre. Les travaux d'aménagement de zone maraîchère de Ferkessédougou ont pris fin en décembre 1976 et le régime de croisière est atteint dans la campagne 1977-1978 (Yéo, 2017 : 55). La production maraîchère est maintenue sur le site jusqu'en 1980 (Voir tableau n°1).

Tableau n°1 : Évolution de la production maraîchère du périmètre de Ferkessédougou de 1977 à 1983

Année	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Valeur en (millier de F CFA)
1977	300	3 505	12	287 410
1978	300	3 447	12	248 184
1979	283	3 225	12	251 550
1980	83	2 347	28	168 102

Source : Tableau réalisé à partir des données de SODEFEL, *Rapports annuels d'activités de la zone maraîchère de Ferkessédougou entre 1977 et 1983*.

À l'observation du tableau n°1, on constate une diminution progressive des superficies cultivées dans la zone de 300 à 83 ha entre 1977 et 1980 proportionnellement à la production et aux chiffres d'affaires. Toutefois, le rendement est évalué à 12 tonnes/ha jusqu'en 1982 avant de connaître une croissance exponentielle en 1980. En effet, le coût des investissements est élevé, soit 1,2 à 2 millions F CFA/ha (Niklauss, 1984). Par conséquent, il réduit la marge bénéficiaire par agriculteur. Le revenu monétaire net par agriculteur est en moyenne de 200 000 F CFA, en deçà des 250 000 F CFA prévus au départ (Ministère de l'Agriculture, 1977 : 247).

Il faut préciser que malgré la bonne qualité de la tomate produite (plus de 75% de la production commercialisée), les chiffres d'affaires du périmètre ne sont pas en rapport ni avec la réputation du produit, ni avec l'ampleur du marché (Sodefel, 1983). La diminution progressive du prix d'achat (de 1976 à 1979) ne peut, en effet, être attribuée à l'augmentation des tonnages. Car, la preuve est faite : « que le seul marché de la capitale est à même d'absorber, sans chute des prix, les apports hebdomadaires nettement supérieurs à 100 tonnes » (Fraternité-Matin, 1982 : 58). En réalité, le problème se situe au niveau des grossistes qui sont peu intéressés par un type de produit difficile à traiter et pour lequel ils n'ont ni les compétences, ni les installations adéquates. Au niveau des demi-grossistes et de détaillants des marchés, privés eux aussi, de tous les moyens rationnels de transport et de conservation, ils sont incapables donc d'assurer le report d'offre minimum d'une journée (Griuci, 1985). Enfin, d'autres raisons peuvent être avancées pour expliquer les résultats

mitigés du périmètre de Ferkessédougou. Il s'agit de l'état défectueux du matériel agricole⁹, les conditions climatiques imprévisibles (tornade ou sécheresse) et surtout les maladies végétales (bactériose, oïdium, alternariose) et les attaques de nématodes.

Il convient de retenir que sur la base de la phase expérimentale, la SODEFEL élabore et réalise un plan national de développement des fruits et légumes entre 1975 et 1980. Mais, dans l'ensemble, le bilan de ces opérations de la SODEFEL reste contrasté. Eu égard à cet constat et face à la crise économique à laquelle le pays fait face à partir de 1979, le gouvernement décide transformer la SODEFEL en Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) en 1980. Statut qu'elle conserve jusqu'à sa dissolution en 1991.

3. La SODEFEL, du statut d'EPIC en 1980 à sa dissolution en 1991

À l'international, les premiers signes annonciateurs de la crise économique des années 1980 manifestent en 1979 avec le deuxième choc pétrolier. Les répercussions de cette conjoncture défavorable n'affectent réellement la Côte d'Ivoire qu'en 1980. Dans un tel contexte, et en considérant la mal gouvernance et le manque de rentabilité des Sociétés d'État (Contamin ; Fauré, 1990), le gouvernement ivoirien procède à la réforme des entreprises publiques. Sur les 39 sociétés d'État existantes en 1980, seules 4 d'entre elles, de petite taille, sont explicitement cédées au secteur privé. Sur le nombre restant, 15 sociétés ont été dissoutes officiellement mais, dans les faits, il s'agit plus tôt d'une rétrocession au secteur privé (Fauré ; Médard, 1982). Quant aux 20 restantes, elles sont pour l'essentiel transformées en Établissements Publics Nationaux (Fraternité Hebdo, 1980 : 25). La SODEFEL fait partie de cette dernière catégorie. Plus concrètement, elle est modifiée en EPIC. Ainsi, si elle n'a plus la liberté d'action et le budget appréciable d'une société d'État, elle doit continuer à produire, mais aussi, de transformer et commercialiser ses productions. Dans cette nouvelle dynamique, elle démarre, à partir de 1980, la mise en place d'un complexe agro-industriel de légumes à Sinématiali et commercialise ses productions jusqu'à sa dissolution en 1991.

⁹ Seul deux des cinq tracteurs fonctionnaient à partir de 1983 (Harre 1986).

3.1. Le démarrage du complexe agro-industriel de Sinématiali (1980-1988)

De l'ensemble des sites maraîchers aménagés par la SODEFEL, le plus vaste et le plus célèbre est incontestablement le complexe agro-industriel de Sinématiali. Le périmètre de Sinématiali est situé à 30 km à l'est de Korhogo, chef-lieu de département au nord de la Côte d'Ivoire (C.I.E.H, 1986 : 3). Il a une surface nette irrigable de 1 800 ha dont près du tiers est irrigué chaque année pour la culture de la tomate en assolement triennal avec des cultures vivrières pluviales (maïs, riz, arachide, igname) pour des raisons d'ordre phytosanitaire (Haubert, 1980 : 44). Le complexe comprend une usine de concentré de tomates située à l'intersection du fleuve Bandama et l'axe routier Korhogo-Ferkessedougou. L'unité industrielle présente une capacité de 18 000 tonnes de tomates fraîches par campagne, soit 15 tonnes/heure. Elle peut produire 3 000 tonnes de tomates et de 2 000 tonnes de produits divers (Niklauss, 1984).

Le périmètre proprement dit (1800 ha au total) est divisé en 10 unités d'exploitation (groupements) de 180 ha chacune environ (Aubertin, 1982 : 308). Chaque unité est exploitée par environ 60 familles de paysans réparties en 6 équipes de 10 ayant chacun un président de groupe (soit 600 agriculteurs au total)¹⁰. Chaque famille : « dispose ainsi de 3 ha cultivés en assolement triennal. » (Haubert, 1985 : 133). Les grandes originalités de Sinématiali sont la polyculture¹¹ avec campagne irriguée et campagne pluviale, et la mise en culture en paysannat. Pour les paysans intégrés au projet, la SODEFEL assure la gestion totale de l'exploitation et fait des propositions aux paysans sur les surfaces à cultiver et les spéculations en culture pluviale. En ce qui concerne la tomate (cultivée en irrigation), les directives sont impératives dans la mesure où l'usine doit être approvisionnée avec régularité.

La production démarre, à titre exceptionnel, au cours de la campagne 1979-80 (Yéo, 2016 : 321). Pourtant, c'est à partir de la campagne suivante (1980) que des résultats significatifs de l'exploitation du complexe sont obtenus. En effet, l'activité maraîchère est sujette à des dysfonctionnements qu'il importe de souligner. Son fonctionnement est loin d'avoir été un succès, l'usine implantée à cet effet ayant dû fermer

¹⁰ Entretien avec M. Gnénékar Coulibaly le 10/09/2017 à Logokaha dans le département de Sinématiali.

¹¹ Le choix s'est porté sur la polyculture afin de répartir les risques culturels : si une année de mauvaise saison de pluies ne permet pas d'obtenir de bons rendements en cultures pluviales, les cultures irriguées devraient compenser le manque à gagner. Une calamité phytosanitaire sur les tomates serait, à l'inverse, contrebalancée par les cultures vivrières.

ses portes en 1988 sans jamais avoir pu atteindre cet objectif. Le système d'irrigation à la raie mis en place se serait avéré coûteux et inefficace, handicaps aggravés par le transport du produit vers la ville d'Abidjan située à 600 km (Palleschi, 1984). L'échec de ce projet est redevable essentiellement aux entraves conjoncturelles, mais également aux difficultés structurelles (Méité et al. 2019 : 148). Le manque de crédit de fonctionnement n'a pas permis l'acquisition des intrants nécessaires aux cultures et de payer les livraisons des paysans. Les pluies tardives et la vétusté du matériel concourent au non-respect du calendrier agricole. Les insuffisances au niveau du système d'irrigation et la contrebande liée aux nombreuses ventes illicites de tomates par les paysans gênent sérieusement la politique de productivité ou de rendement du complexe. Ces ventes illicites trouvent leurs justifications dans la loi de l'offre et de la demande.

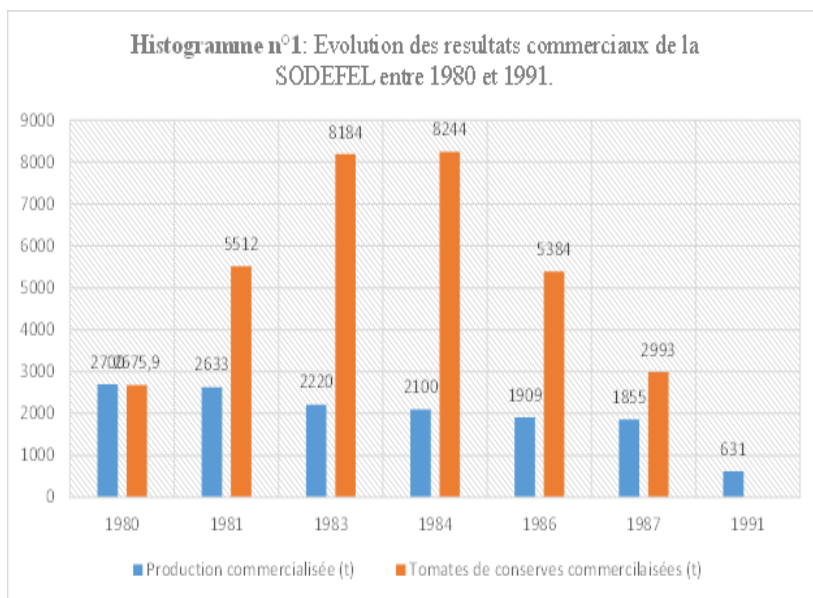
Pour fixer les idées, le prix pratiqué par l'usine est de « 28 F CFA/kg de tomates fraîches contre 60 F CFA/kg sur le marché libre » (Sodefel, 1988 : 10). Pour approvisionner ce dernier, Sinali Coulibaly (1990 : 397) note que les paysans récoltent de nuit leurs parcelles, maltraitants les plants. La conséquence immédiate est que, en raison de la faible quantité de tomates livrées à l'usine, on enregistre la non rentabilité de cette dernière. De plus, le chômage technique de son personnel et une grave détérioration des équipements, faute de crédits d'entretien, amplifient la déconfiture de l'usine¹². Le manque de crédit de campagne oblige les G.V.C. à couvrir les frais de certaines dépenses relevant de la SODEFEL telles que l'achat de pièces usuelles, d'huile, de gas-oil, etc. Par ailleurs, la direction de l'usine étant dans l'impossibilité de payer les livraisons de tomates des G.V.C., il en résulte une désaffection légitime des paysans vis-à-vis du complexe. Ainsi, en 1988, leur nombre a baissé de 25% par rapport à la campagne dernière et de 30 % par rapport à 83-84 (Yéo, 2016 : 323). Il ressort de tous ces constats que le complexe agro-industriel de la SODEFEL de Sinématiali s'est trouvé confronté à de nombreux problèmes qui ont conduit à son interruption. Aussi, du fait de son statut d'EPIC, la SODEFEL commercialise ses propres productions dès 1980.

¹² Entretien avec M. Jean-Baptiste Konan le 12/12/2016 au siège régional de l'ANADER à Ferkessédougou.

3.2. Le rôle commercial de la SODEFEL après la dissolution d'AGRIPAC en 1980

Avec la dissolution de la Société pour l'organisation de la distribution des produits alimentaires et agricoles (AGRIPAC) en juin 1980, c'est à la SODEFEL que revient la mission de s'occuper de la distribution et de la commercialisation de ses produits (Zoungrana, 1984 : 107). Cette nouvelle tâche, inattendue par la société, a pour conséquence la baisse de sa production et la mise en veille des autres projets maraîchers inscrits dans son Plan National de Développement des Fruits et Légumes (Griuci, 1985). En effet, cette baisse stratégique, voulue par la SODEFEL, s'explique par la prudence de la société, soucieuse d'écouler le maximum de sa production. Jusque-là, elle concentrait ses efforts sur l'augmentation de la production en vue de la satisfaction de la demande nationale en fruits et légumes frais ou transformés. C'est ce qui a conduit à l'expérimentation, puis au lancement effectif des grandes surfaces maraîchères telles que la zone de Ferkessédougou, le complexe agro-industriel de Sinématiali, etc.

Avant la dissolution d'AGRIPAC, la SODEFEL ne disposait que d'un modeste réseau commercial (constitué de grossistes et demi-grossistes) pour la vente des tomates de conserve de Sinématiali. Avec la disparition d'AGRIPAC, elle met en place un circuit de commercialisation. Il s'agit pour elle de transporter vers les ex Halles d'AGRIPAC à Abidjan, l'ensemble de la production commerciale. Car, la SODEFEL tirant les leçons de l'échec d'AGRIPAC, a compris que c'est en : « se hâtant lentement » (Fraternité-Matin, 1982 : 57) qu'elle devrait maîtriser parfaitement les techniques commerciales, compléments naturels à toute bonne production. En dépit de toutes ces précautions, les résultats de l'opération sont loin d'être à la mesure des espoirs escomptés. En témoigne l'histogramme n°1 à la page suivante.



Source : Histogramme réalisé à partir des données de SODEFEL, *Rapports annuels d'activités 1980, 1983, 1984, 1987* ; Ildefonse Ndabalishye (1984 : 134).

À l'analyse de l'histogramme, il appert une chute progressive de la quantité de légumes frais commercialisée par la SODEFEL. De 2 700 tonnes en 1980, elle passe à 2 100 tonnes en 1986 et chute jusqu'à 631 tonnes en 1991. Quant à la tomate de conserve, elle connaît une hausse, en passant de 5 375,9 tonnes en 1980 à 8 244 tonnes en 1984 avant de chuter jusqu'à 2 793 tonnes à la fermeture du complexe agro-industriel de Sinématiali (en 1988). Comment expliquer de tels résultats ? En effet, soucieuse d'écouler l'essentiel de sa production, la SODEFEL ralentit volontairement sa production de légumes frais à partir de 1980. À cela, se greffe les mauvaises conditions climatiques (tornade ou sécheresse), l'état défectueux du matériel agricole de la SODEFEL, les maladies végétales (bactériose, oïdium, alternariose), les attaques de nématodes et l'indiscipline des agriculteurs sélectionnés.

En outre, au niveau commercial, il faut dire que malgré les précautions prises par la SODEFEL, des difficultés sont vites apparues

compromettant son action commerciale. En réalité, le problème se situe au niveau des grossistes qui sont peu intéressés par les légumes frais, très périssables et difficiles à traiter. Mieux, ils manquent d'installations adéquates de conservation et sont incapables d'assurer le report d'offre minimum d'une journée. Toutes ces difficultés ont entraîné le refus souvent des grossistes d'acheter les légumes frais proposés de la SODEFEL (Griuci, 1985 : 25). Celle-ci a donc vu périr parfois des centaines de tonnes de légumes frais, faute d'acheteurs. De plus, depuis la restructuration des Sociétés d'État dans les années 80 (1984-1985), des restrictions budgétaires s'imposent à la SODEFEL, la vidant de sa substance (N'guessan, 1991 : 12). Enfin, concernant les tomates de conserves, il faut signaler que la rareté des débouchés, l'insuffisance de la clientèle solvable et les prix de vente élevés des conserves ont constitué un handicap sérieux à l'essor des conserves de la SODEFEL. Quant aux prix de ventes, celles-ci sont élevés sur les marchés. Dans ces conditions, les consommateurs ont naturellement tendance à délaisser la production offerte pour se rabattre sur les productions de substitutions moins chères.

Somme toute, l'action commerciale de la SODEFEL initiée à partir de 1980 a été compromise par des dysfonctionnements constatés. Toutes ces difficultés font de la SODEFEL, une structure publique déficitaire que le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) IV contribue à dissoudre en 1991.

3.3. Le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) IV et la dissolution de la SODEFEL en 1991

Face à la détérioration persistante de la situation économique et financière du pays du début des années 1980, le gouvernement ivoirien a dû mettre en œuvre d'une série de plans de redressement économique et financier. Il s'agit des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) avec l'appui des bailleurs de fonds extérieurs. Dans ce contexte, de 1981 à 1988, la Côte d'Ivoire a conclu trois PAS globaux avec les institutions de Bretton Wood (Duruflé, 1990 : 116). Cependant, les performances économiques enregistrées après l'application des PAS sont restées dans l'ensemble ambivalentes. Résultat, à partir de 1987, la Côte d'Ivoire a connu de nouveau une aggravation des problèmes économiques et financiers. En juillet 1989, les autorités ivoiriennes et les bailleurs de fonds ont négocié et défini un nouveau programme de réformes économiques et financières. Présenté dans ses grandes lignes en janvier

1990 par le ministre Moïse Koumoué Koffi, il a suscité des remous sociaux de par ses mesures drastiques à l'endroit du monde du travail (Fauré, 1992 : 420). Dès le mois de février 1990, l'agitation a pris un tournant ouvertement politique en raison de la revendication pour la réinstauration du multipartisme.

Au mois d'avril 1990, le président Houphouët-Boigny apaisa les esprits sur le plan politique en annonçant le passage au régime du multipartisme. Sur le plan économique, il confia à M. Alassane Ouattara, gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, le soin de diriger désormais les travaux du Comité de coordination pour la préparation des mesures relatives au nouveau plan d'ajustement structurel (Diakité, 2008 : 13). En novembre 1990, ce dernier est nommé Premier Ministre. À ces titres, il est mis en œuvre le PAS IV dénommé "Plan Ouattara" qui vise la stabilisation et la relance de l'économie ivoirienne (Fauré, 1992).

L'un des piliers de ce PAS IV concerne la privatisation des entreprises publiques déficitaires et un désengagement de l'État du secteur de production. C'est dans cette optique que la SODEFEL est dissoute en 1991 pour libéraliser le secteur des fruits et légumes même si elle commençait à connaître des difficultés après de la réduction de son budget. Il faut retenir que la suppression de cette dernière est liée également à la fermeture du complexe maraîcher et légumier de Sinématiali qui faisait la fierté, au plan national, de la production du concentré de tomate et bien d'autres. Le personnel, les infrastructures et les équipements de la SODEFEL sont mis à la disposition de la CIDV, nouvelle structure de développement des vivriers.

Conclusion

Créée en 1968, la SODEFEL est une société d'État chargée de réduire l'importation des fruits et légumes en Côte d'Ivoire et surtout susciter une autosuffisance nationale dans ce secteur. Avant d'entreprendre la création de grands périmètres de culture, la SODEFEL décide d'engager une phase pilote. Elle se concrétise dès 1970, en zone savannicole, par la création de modestes périmètres maraîchers près des localités de Ferkessédougou et de Toubia. En zone forestière, elle apporte son soutien logistique, technique et matériel aux maraîchers « indépendants ». Nantie des leçons retenues lors de cette expérience, cette société d'État élabore et réalise un plan national de développement des fruits et légumes

à partir de 1975. Dans la pratique, il se matérialise par la création de périmètres de production dans l'Est-Comoé, en zone forestière, et d'une zone maraîchère dans la zone de Ferkessédougou dans le nord du pays. Dans l'ensemble, les périmètres de production créés ont été confrontés à des dysfonctionnements liés aux aléas climatiques, aux maladies des plantes, à l'encadrement technique défaillant, aux pannes fréquentes du matériel agricole, etc. Toutes choses provoquant la désaffection des paysans recrutés. En 1980, en raison des effets néfastes de la crise économique, la SODEFEL passe du statut de société d'État à celui d'EPIC. À ce titre, elle démarre la production et la transformation des légumes à Sinématiali. En marge de ces actions, elle procède à la commercialisation de ses productions. Toutefois, son fonctionnement reste mitigé en raison des dysfonctionnements rencontrés. Toutes ces difficultés font de la SODEFEL, une structure publique déficitaire que le PAS IV contribue à dissoudre en 1991.

Sources et bibliographie

Sources

Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (C.I.E.H) (1986), "Périmètre SODEFEL de Sinématiali (Côte d'Ivoire)", in *Aménagements hydro-agricoles en zone soudano-sabélienne : leurs coûts, leurs résultats*, n°9, Série Hydraulique Agricole, Juin 1986.

Décret n°68-148 du 13 mars 1968, portant création de la SODEFEL, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire de 1968*, pp.509-510.

Fraternité-Hebdo (1980), *Remise en ordre ; les Sociétés d'État ramenées de 36 à 7*, Abidjan, Fraternité-Hebdo, n°1105.

Fraternité-Matin (1982), *Spécial Agri 82. Dossiers : Cultures vivrières, Nouvelle priorité*, Abidjan, Fraternité- Matin.

Ministère de l'Agriculture (1977) *Opération ananas de conserve en milieu villageois. Est-Comoé. Analyse socio-économique des exploitations et organisations des producteurs*, Abidjan, CEDA.

Ministère de l'Agriculture (1975), *Ananas de conserve. Est-Comoé*, Abidjan, CEDA.

Ministère du Plan (1977), *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1976-1980)*, Abidjan, NEA, Vol.3.

N'GUESSAN Raphaël (1991), " La SODEFEL essoufflée", in *Fraternité Matin*, n°7914 du 18 septembre 1991, p.12.

SODEFEL (1973a), *Zone maraîchère de Ferkessédougou*, Ferkessédougou, SODEFEL.

SODEFEL (1973b), *Zone maraîchère de Touba. La production traditionnelle de pomme de terre*, Abidjan, Ministère de l'Agriculture.

SODEFEL (1983), *Zone maraîchère de Ferkessédougou. Campagne 1982/1983 : Résultats techniques et commerciaux*, Abidjan, SODEFEL.

SODEFEL (1988), *Le complexe agro-industriel de Sinématiali*, Sinématiali, SODEFEL.

Bibliographie

ARNAUD Jean-Claude (1987), *Le Pays Malinké de Côte d'Ivoire : aire ethnique, expansion, migration. Cartes hors texte*, Thèse de doctorat d'État de Géographie, Université de Rouen.

ASSANDE Adom (1981), *Prospective du développement agro-alimentaire en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Gestion, Université Paris IX-Dauphine.

AUBERTIN Catherine (1982), « Du mauvais usage de l'histoire », in *Tiers-Monde*, Tome 23, n°90, Sociologie du développement. pp. 307-311

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob (2009), *L'Etat et la filière Palmier à huile en Côte d'Ivoire (1960-1990)*, Thèse de doctorat, Histoire, Université de Cocody.

CHALEARD Jean-Louis (1992), *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

COLIN Jean-Philippe (1990), *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM.

CONTAMIN Bernard, FAURE Yves- André (1990), *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

COULIBALY Sinali (1978), *Le paysan senoufo*, Abidjan-Dakar, NEA.

COULIBALY Sinali (1990), *État, société et développement : le cas des Senoufos dans le Nord ivoirien*, Thèse de doctorat d'État, Géographie, Université X Nanterre.

DIAKITE Boukary Sidiki (2008), *Alassane Dramane Ouattara : une ambition au service du développement de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, EDILAC.

DURUFLE Gilles (1988), *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala.

FAURE Yves- André (1992), « La quatrième plan d'ajustement structurel de la Côte d'Ivoire : de la technique économique à l'économie

politique“, *Revue canadienne d'études du développement*, vol. XIII, n°13, 1992, pp.411-431.

FAURE Yves-André, MEDARD Jean-François (1982), *État et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

GOFFA Zago Jacob (1977), *Opération Ananas de Conserve en milieu villageois à l'Est-Comoé. Analyse socio-économique des exploitations et organisation des producteurs*, Mémoire de fin d'études, Economie du développement et technique de décision, ENSA/SODEFEL, Montpellier.

GRIUCI Constantin (1985), *Le développement des cultures de contre-saison et les nouvelles chances de l'économie ivoirienne*, Abidjan, CIREs.

HARRE Dominique (1986), *LAA et le développement rural : la Côte d'Ivoire*, Abidjan, BIPE.

HAUBERT Maxime (1980), “Le complexe de la SODEFEL“, in *Afrique agriculture*, n°54, pp.42-50.

HAUBERT Maxime (1985), *Politiques alimentaires et structures sociales en Afrique noire*, Paris, PUF.

MEITE Ben Soualiouo, N'GUESSAN Kouamé Christophe, YEO Mamadou (2019), « Dette et développement en Côte d'Ivoire : le cas du Complexe de la SODEFEL à Sinématiali (1977-1987) », in *Revue Ivoirienne d'Histoire* (RIH), n°31, pp.142-157.

NIKLAUSS Doris (1984), *L'intervention étatique dans le système alimentaire ivoirien*, Mémoire de DEA, Sciences Economiques, ENSA-Dijon.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Bruxelles, Academia Bruylant.

PALLESCHI Maria Pia (1984), *L'exemple d'une filière maraîchère en Côte d'Ivoire : la tomate*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Economie rurale et Agro-alimentaire, Université de Montpellier I.

SAWADOGO Abdoulaye (1977), *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, Paris, PUF.

YATIE Kane Jérôme (1980), *Production et commercialisation des légumes locaux en Côte d'Ivoire*, Mémoire de fin d'études, ENSH, Versailles.

YEO Mamadou (2017), *La Société pour le Développement de la production des Fruits et Légumes (SODEFEL) dans l'économie ivoirienne (1968-1991)*, Mémoire de Master d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny.

YEO Songfolo Lacina (2016), *Histoire d'une société rizicole en Côte d'Ivoire. Le cas de la Société de Développement de la Riziculture (1965-1977)*, Abidjan, L'Harmattan.

YEO Valy (2016), *Dynamisme agricole dans le Nord ivoirien 1945-1994 : contribution à l'histoire rurale de la Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat unique, Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny.

ZOUNGRANA Placide (1984), *Les relations entre cultures de rapport et cultures vivrières dans les zones de Savane de Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de 3è cycle, Economie rurale, Université de Montpellier I.